

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

## **Arrêté du 12 septembre 2022 portant nomination au Bureau central de tarification**

**NOR : ECOT2223089A**

### **Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;  
Vu l'arrêté du 3 février 2020 portant nomination au Bureau Central de Tarification ;  
Vu l'arrêté du 20 juillet 2020 portant nomination au Bureau Central de Tarification ;  
Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1,

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre suppléant du Bureau Central de Tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des engins de remontées mécaniques et travaux de construction en vertu de l'article L.243-4 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Nazir EL JOURD (Camacte), en remplacement de Mme Caroline DIULEIN.

#### **Article 2**

Sont nommés membres du Bureau Central de Tarification lorsqu'ils statuent en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L.215-1 et L.215-2 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Mickaël LEFEUVRE (Allianz), membre titulaire en remplacement de Mme Nadine DURAND ;

Mme Sophie LE GOUEZ (GROUPAMA), membre titulaire, devient membre suppléant ;

M. Olivier COURBE (Matmut), membre titulaire, en remplacement de Mme Sophie LE GOUEZ.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 septembre 2022

Pour le ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des assurances,

Martin LANDAIS